

DÉLIBÉRATION n° 2025/093

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 juillet 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, et Philippe RAISON.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Laurent LAGES à Philippe LACOSTE, Stéphanie NOGUES à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Robert MONZANI, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Signature convention réciprocité avec Toulouse Métropole et la CCPL

Par délibération n° 2025/079 en date du 3 juin 2025, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de réciprocité avec Toulouse Métropole et la CCPL.

Toulouse Métropole s'est engagée, depuis quelques années, dans une dynamique de coopération interterritoriale, dans le cadre de contrats de réciprocité mis en œuvre respectivement et successivement avec : le pays des portes de Gascogne, la communauté de communes cœur et coteaux Comminges, le pays de l'Armagnac, les intercommunalités du nord toulousain, des intercommunalités ariégeoises, et, dans le cadre d'accords bilatéraux, avec des agglomérations occitanes dont Tarbes-Lourdes Pyrénées et le Grand Narbonne ou, multilatéraux, avec son réseau de villes et d'intercommunalités intégrées au Dialogue Métropolitain de Toulouse. Un accord spécifique a également été établi, début 2025, avec le département des Hautes-Pyrénées.

Ces coopérations ont un objectif de développement local et régional équilibré et durable et la mise en œuvre de fortes complémentarités entre les territoires.

C'est dans ce contexte que la commune de Lannemezan, la CCPL et Toulouse Métropole se sont rapprochées avec la volonté de créer un espace d'échanges et un mode de coopération original et nouveau entre leurs institutions et territoires.

Pour le territoire de Lannemezan, situé sur l'axe Bayonne/Toulouse/Narbonne, importante porte d'entrée sur les Pyrénées, il s'agit de partager, innover et mettre en œuvre des complémentarités fortes avec la métropole toulousaine qui s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de son projet de territoire. Cette coopération s'appuie sur 3 axes déclinées en fiches thématiques opérationnelles :

1. Poursuite du développement de l'emploi par l'attractivité économique, notamment industrielle, (fiche opérationnelle : développement et attractivité) :

- Partage des feuilles de route, des stratégies de développement, des programmes des sites d'accueil des entreprises notamment en lien avec le développement de la filière énergétique ;
- Mise en place d'un dispositif organisé d'échanges d'informations et de visites sur site à Lannemezan auprès des entreprises toulousaines (eco tour) afin de proposer au territoire haut-pyrénéen les projets d'implantation et/ou de développement des entreprises qui ne pourraient être accueillis par le territoire métropolitain (raréfaction de l'offre foncière économique) ;
- Visite du site Technocampus de Francazal aux élus, techniciens et entreprises intéressées de la CCPL (Ecotour) pour journée d'immersion
- Accueil et participation possible aux espaces promotionnels de Toulouse Métropole sur les grands salons économiques.
- Intégration possible des offres d'emploi du territoire de Lannemezan aux événements dédiés et forums emploi organisés par la métropole (Toulouse Métropole Emploi).

2. Le renforcement de la dynamique globale grâce aux loisirs et au tourisme (fiche opérationnelle : promotion touristique et des loisirs sportifs) :

- Accueil et participation possible aux espaces promotionnels de Toulouse Métropole
- Proposition et vente des prestations du territoire CCPL via Toulouse Métropole (tarifs partenaires)
- Diffusion de l'offre groupes via Toulouse Métropole
- Echanges et partenariats
- Proposition de journées/séjours/événements à tarifs promotion pour Toulouse Métropole
- Développement offre découverte du territoire CCPL par la mobilité douce : exemple proposition accès via le train puis découverte du territoire en VAE avec tarification spéciale visites.

3. L'intégration de ces enjeux dans un axe transverse, fondamental et non optionnel, de « transition verte » (fiche opérationnelle : partage d'ingénierie et de conseils) :

- Face à des enjeux, toujours plus importants, de responsabilité politique, technique et juridique des collectivités locales et d'une matière de plus en plus nourrie et complexe, notamment au titre des nécessaires politiques de transition à conduire, les trois partenaires veilleront à échanger au niveau politique et de l'administration (partage des feuilles de route, production des PCAET, CRTE, appels à projets de l'Etat et de leurs opérateurs, initiatives originales, etc.).
- Toulouse Métropole mettra à disposition des agents afin de mutualiser les compétences sur des sujets : juridiques, marchés publics, financiers, etc.

Considérant que ce contrat est signé à titre gratuit et n'entraînera pas de frais de part et d'autre des parties.

Considérant que Monsieur le Maire ne peut pas être signataire en tant que Président de la CCPL et en tant que Maire de la Commune de Lannemezan,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

- le retrait de la délibération n° 2025/079 en date du 3 juin 2025

AUTORISE

- Mme la Première Adjointe à signer la convention de réciprocité avec Toulouse Métropole et la CCPL

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 18 juillet 2025